

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-DEUXIÈME

1905

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1904

qui a été longtemps dans une maison de tolérance comme servante, servant au besoin aux plaisirs des habitués, par une fente spéciale, sorte de cul-de-sac vaginal.

Il pourra rappeler également le cas de la fille d'un commandant d'artillerie, qui a été rendue à son sexe par une opération chirurgicale.

PRÉSENTATION

M. Locard présente la thèse de *M. Marvy* sur le Thymus.

Adaptant les faits relatés dans la première partie de sa thèse et l'étude anatomique et physiologique qu'il a faite du thymus aux applications médico-légales, l'auteur élargit le sujet, restreint jusqu'alors aux constatations de l'hypertrophie de l'organe envisagée comme cause de mort subite, et prétend que l'atrophie du thymus à un âge où il existe normalement et les modifications que lui font subir certaines intoxications peuvent donner des indications utiles à l'expert.

Chez l'enfant âgé de moins de deux ans, l'organe s'atrophie dans les maladies cachectisantes, il conserve ses dimensions quand la mort résulte d'une maladie aiguë. Ces constatations ont été corroborées par des expériences sur des animaux soumis au jeûne. Il est donc utile d'examiner le thymus des cadavres d'enfant pour la connaissance des causes de la mort. Si l'état du cadavre ne révèle aucune trace de maladies congénitales ou cachectisantes, la constatation de l'atrophie thymique peut créer des présomptions en faveur de la mort par inanition. Par conséquent, dans certains cas où l'état du foie ne pourra permettre la docimasia hépatique, on pourra avoir recours, par l'examen du thymus, à une sorte de docimasia thymique.

Quelques expériences ont fixé l'état de la glande après asphyxie, intoxication oxy-carbonée, intoxication phosphorée. Dans l'asphyxie, simple congestion ; dans l'intoxication oxy-carbonée, foyers hémorragiques étendus ; dans l'intoxication phosphorée, on trouve de la dégénérescence graisseuse, une augmentation des cellules granuleuses et spécialement des myélocytes éosinophiles et neutrophiles.

L'hypertrophie du thymus, seule lésion constatée à l'autopsie d'enfants morts subitement, a attiré l'attention de nombreux auteurs et, parmi eux, Félix Prater, Charles Richa, Milliard, Ullan Burus, Kopp, Valleix, Friedleben, Grawitz, Krautwig, etc. Chacun de ces auteurs est partisan d'une théorie pathogénique : pour les uns, la glande agirait par compression des poumons, du cœur, des vaisseaux, du médiastin ou des récurrents (Kopp) ; pour d'autres, le thymus agirait par aplatissement de la trachée, et c'est à cette théorie qu'on se range le plus volontiers. Plus récemment, Krautwig a admis que la mort se produisait par laryngospasme de la glotte et que ce spasme, comme l'hypertrophie du thymus, serait sous la dépendance d'une même cause, le rachitisme.

M. Marvy ramène les cas de mort subite des enfants, dans l'hypertrophie du thymus, à trois types :

- 1° Mort par dyspnée suraiguë.
- 2° Mort par laryngospasme.
- 3° Mort par dyspnée progressive.

Dans les deux premiers cas, on ne trouve à l'autopsie qu'une hypertrophie du thymus ; dans le troisième cas, on trouve la trachée déprimée.

Le mécanisme est également différent suivant les cas : irritation progressive des récurrents, réflexe laryngé fatal dans le premier cas, ou augmentation du pouvoir excito-réflexe de la moelle par sécrétion thymique dans le second cas ; enfin compression simple de la trachée dans le troisième cas.

Et l'auteur termine :

« Quelle est la ligne de conduite que l'expert devra tirer de ce qui précède en face d'une autopsie d'enfant mort de façon mystérieuse et auquel on trouve un thymus hypertrophié ? Devra-t-il affirmer que cet organe est cause de la mort ? Nous ne le croyons pas, il doit se contenter d'affirmer la possibilité de cette cause. »

M. Lacassagne voudrait que MM. les Vétérinaires nous donnent quelques explications, au point de vue médico-légal, sur

le thymus. L'explication de la mort de l'enfant par l'asthme thymique répond peut-être aux besoins de la clinique infantile, mais elle est difficile à accepter par le médecin légiste. En Angleterre il existe, pour tuer les enfants, un procédé, le smotring, qui consiste à laisser tomber un morceau de batiste sur la bouche de l'enfant. Ce procédé serait plus employé encore avec l'habitude des assurances.

Il est donc difficile d'admettre de façon sûre la mort par accident thymique. Parfois, on trouve le thymus très volumineux. Le plus gros que l'on ait observé est celui d'une jeune fille tombée dans le Rhône, qui pesait 24 gr. 50 ; il a peut-être aidé à la suffocation.

Ce qui reste plutôt une hypothèse au point de vue médico-légal, ce sont les conditions de la mort subite chez l'enfant.

M. Lesbre dit qu'il ne voit rien de nouveau à apporter au point de vue de l'étude du thymus. C'est de l'expérimentation animale que résultent, du reste, toutes les notions physiologiques que l'on a actuellement sur cet organe.

La grosseur du thymus ne semble pas influencer sur la vie ou la mort de l'animal. C'est un organe dont la persistance semble peu importante.

Sa consistance semble trop faible pour comprimer sérieusement la trachée. Le thymus est souvent très persistant dans l'espèce bovine ; on le trouve d'une façon commune, dans l'âge adulte, chez l'espèce bovine ou porcine.

Je me joins à *M. Lacassagne* pour faire des réserves sur la mort subite possible par compression du thymus.

M. Depéret. — C'est là une thèse intéressante, sur laquelle la discussion n'est évidemment pas fermée.

M. Dor dit qu'il n'y a pas de doute sur le rôle du thymus, au point de vue de la sécrétion interne. Son action dans la médication thyroïdienne est bien établie.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

L'un des Secrétaires : D^r C. FERRAN.